

VILLAGE DE / OF ST-PIERRE-JOLYS

Réunion ordinaire du 21 mai 2008

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil qui a eu lieu à 19 h 30 le mercredi 21 mai 2008, dans la chambre du conseil au 466 rue Sabourin, dont les membres suivants étaient présents :

Maire : Réal Curé

Conseillers : Denis Fillion, Claude Gagné, Luc Nadeau

Agente administrative principale : Rachelle Tessier

Le conseiller Raymond Maynard est excusé.

1. La réunion fut déclarée ouverte à 19 h 30.
2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 122-08

Claude Gagné/Denis Fillion

IL EST RÉSOLU QUE le conseil du village de St-Pierre-Jolys approuve l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 21 mai 2008, du village de St-Pierre-Jolys, tel modifié.

Approuvée

3. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 mai 2008.

RÉSOLUTION N° 123-08

Claude Gagné/Denis Fillion

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 mai 2008, du conseil du village de St-Pierre-Jolys, soit adopté par la présente.

Approuvée

4. AFFAIRES PROVENANT DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 7 MAI 2008

5. RAPPORT DU GESTIONNAIRE DES OPÉRATIONS

6. SERVICES DE TRANSPORTS

- Services publics, site d'enfouissement sanitaire, contrôle des animaux, digue communautaire, district de conservation de la rivière au Rat
- Emploi d'été 2008 du Canada
- MR de DeSalaberry – demande – service de réserve pour le ramassage des ordures
- District de conservation de la rivière Seine et au Rat – ordre du jour pour le 20 mai 2008

7. LE RAPPORT DE L'AGENTE ADMINISTRATIVE PRINCIPALE

8. LE LÉGISLATIF ET LA FINANCE

- Désignation de 20-07 comme années pour les impôts arriérés
- La situation financière au 21 mai 2008 avec les notes budgétaires

RÉSOLUTION N° 124-08

Denis Fillion/Claude Gagné

IL EST RÉSOLU QUE l'année 2007 soit désignée année pour les impôts arriérés.

Approuvée

9. COMPTES FOURNISSEURS

- i) Approbation des comptes fournisseurs au 21 mai 2008

RÉSOLUTION N° 125-08

Réal Curé/Claude Gagné

IL EST RÉSOLU QUE les comptes du rapport financier, conformément à la liste datés le 21 mai 2008 pour la somme de 52 704,11 \$, soient approuvés pour déboursement.

Approuvée

10. PLANIFICATION ET SUBDIVISIONS

- Permis de construction N° 9/08 – Marc Rodrigue – 526 Côté – rénovations importantes de l'intérieur de sa résidence
- Permis de construction N° 10/08 – Eric Préfontaine – 427 Belanger – cabane de 15 par 10
- Permis de construction N° 11/08 – Maurice Banville – 614 Côté – plateforme attachée de 16 par 12

RÉSOLUTION N° 126-08

Réal Curé/Denis Fillion

PUISQUE Marc Rodrigue a remis une demande d'un permis de construction pour des rénovations à l'intérieur de sa résidence à 526 avenue Côté ;

IL EST AINSI RÉSOLU QUE le conseil du village de St-Pierre-Jolys approuve le rouleau N° 1940 – demande de permis de construction N° 9/08 pour les rénovations de l'intérieur de sa résidence, conformément au code de construction du Manitoba, à l'approbation de l'inspecteur des bâtiments et ses commentaires, et conforme à l'arrêté de zonage du village de St-Pierre-Jolys.

Approuvée

RÉSOLUTION N° 127-08

Claude Gagné/Denis Fillion

PUISQUE Eric Préfontaine a remis une demande d'un permis de construction d'une cabane d'entrepôt à 427 avenue Bélanger ;

IL EST AINSI RÉSOLU QUE le conseil du village de St-Pierre-Jolys approuve le rouleau N° 4800 – demande de permis de construction N° 10/08 pour la construction d'une cabane d'entrepôt, conformément au code de construction du Manitoba, à l'approbation de l'inspecteur des bâtiments et ses commentaires, et conforme à l'arrêté de zonage du village de St-Pierre-Jolys.

Approuvée

RÉSOLUTION N° 128-08

Réal Curé/Claude Gagné

PUISQUE Maurice Banville a remis une demande d'un permis de construction d'une plateforme attachée à 614 avenue Côté ;

IL EST AINSI RÉSOLU QUE le conseil du village de St-Pierre-Jolys approuve le rouleau N° 11020 – demande de permis de construction N° 11/08 pour la construction d'une plateforme attachée, conformément au code de construction du Manitoba, à l'approbation de l'inspecteur des bâtiments et ses commentaires, et conforme à l'arrêté de zonage du village de St-Pierre-Jolys.

Approuvée

11. DÉLÉGATIONS ET AUDIENCES

12. ARRÊTÉS

- 2^e lecture de l'arrêté 2008-6 – arrêté pour modifier les présents tarifs d'égouts
- 3^e lecture de l'arrêté 2008-6 – arrêté pour modifier les présents tarifs d'égouts

RÉSOLUTION N° 129-08

Denis Fillion/Claude Gagné

PUISQUE l'arrêté 2008-6 a été approuvé par la commission municipale, N° de commande 56/08 ;

IL EST RÉSOLU QUE l'arrêté 2008-6, étant un arrêté du village de St-Pierre-Jolys qui voit à la modification des tarifs d'égouts actuels, passe en 2^e lecture.

Approuvée

RÉSOLUTION N° 130-08

Denis Fillion/Claude Gagné

PUISQUE l'arrêté 2008-6, étant un arrêté du village de St-Pierre-Jolys pour voir à la modification des tarifs d'égouts actuels, a passé en première et deuxième lectures et a reçu l'approbation de la commission municipale, décret d'approbation N° 56/08 ;

IL EST RÉSOLU QUE l'arrêté N° 2008-6 passe en 3^e lecture.

| | |
|---------------|-----|
| Réal Curé | oui |
| Claude Gagné | oui |
| Luc Nadeau | oui |
| Denis Fillion | oui |

Approuvée

13. AFFAIRES DÉPOSÉES

- Invitation – *Manitoba Stampede* comme invité de marque
- Invitation – événement de golfe intermunicipal annuel – au parcours de golfe d'*Oakview* le 3 juillet 2008
- MR de Franklin – 125 – le 5 juillet 2008
- Demande reçue d'Omer Curé concernant la démolition du bâtiment de curling

RÉSOLUTION N° 131-08

Claude Gagné/Luc Nadeau

IL EST RÉSOLU QUE le maire Réal Curé et sa compagne soient autorisés d'assister comme invités de marque au défilé et au déjeuner du *Manitoba Stampede and Exhibition* qui aura lieu à Morris le 19 juillet.

Approuvée

RÉSOLUTION N° 132-08

Denis Fillion/Claude Gagné

IL EST RÉSOLU QUE le maire Réal Curé et le conseiller Luc Nadeau soient autorisés d'assister à l'événement de golfe intermunicipal annuel qui aura lieu au parcours de golfe d'*Oakview* le 3 juillet 2008.

Approuvée

Le maire Réal Curé s'est retiré de la réunion pendant que le conseil considérait l'affaire suivante qui implique son frère.

RÉSOLUTION N° 133-08

Denis Fillion/Luc Nadeau

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la proposition et les conditions telles demandées par Omer Curé concernant la démolition du bâtiment de curling de St-Pierre, et ceci à l'exclusion de la structure à deux planchers attachée au bâtiment.

ET IL EST AUSSI RÉSOLU QUE les conditions identifiées dans l'annexe « A » fassent partie de cette résolution.

Approuvée

Le maire Réal Curé est revenu à la réunion après le vote.

14. CORRESPONDANCE OFFICIELLE

- Lettre de plainte – Mme Alice Roy – verres brisés
- Invitation – ECRB – grand lancement de « Tennis Chaboillé » - à 17 h le vendredi 6 juin
- ICSP – demande d'un don pour la cérémonie de la remise des diplômes – le 18 juillet 2008
- Réunion de juin du district qui sera tenue par LGD de Pinawa le mardi 17 juin 2008
- Chambre de commerce – présentoir de plancher pour bannières
- Folies Grenouilles de St-Pierre-Jolys – le défilé 2008 de Folies Grenouilles – commanditaire – désignation du festival comme événement communautaire
- Vins et fromages - réseautage des entreprises – le 28 mai – au centre éducatif d'Eastman à Steinbach
- Porte ouverte – le centre d'emploi – le 26 mai 2008
- Lettre – Rachel et Maurice Cahill – demande que la rue Mulaire soit enrobée d'un goudron (asphalt), avec bordure de trottoir et rigole d'écoulement.

RÉSOLUTION N° 134-08

Denis Fillion/Claude Gagné

IL EST RÉSOLU QUE le conseil du village de St-Pierre-Jolys autorise une contribution monétaire de la valeur de 50,00 \$ à l'Institut collégial St. Pierre pour la remise des diplômes et selon sa demande.

ET IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le prix soit présenté à un élève en reconnaissance de sa persévérance académique.

Approuvée

RÉSOLUTION N° 135-08

Denis Fillion/Luc Nadeau

IL EST RÉSOLU QUE le tous les membres du conseil et l'AAP soient autorisés d'assister à la réunion du district de juin qui aura lieu le 17 juin 2008 au *Wilderness Edge Resort & Conference Center* à Pinawa.

Approuvée

RÉSOLUTION N° 136-08

Réal Curé/Luc Nadeau

IL EST RÉSOLU QUE le village de St-Pierre-Jolys achète un présentoir de plancher pour bannières de *Sundown Graphics* pour la somme de 290,00 \$, les impôts en sus.

Approuvée

RÉSOLUTION N° 137-08

Luc Nadeau/Denis Fillion

PUISQUE le festival Folies Grenouilles de St-Pierre aura lieu du 31 juillet au 4 août 2008 ;

ET PUISQUE le comité fait demande d'un permis extraordinaire de boissons auprès de La Société des Alcools du Manitoba ;

IL EST AINSI RÉSOLU QUE le village de St-Pierre-Jolys désigne le festival Folies Grenouilles de St-Pierre comme étant officiellement un événement communautaire en 2008.

Approuvée

RÉSOLUTION N° 138-08

Luc Nadeau/Claude Gagné

PUISQUE le comité du festival Folies Grenouilles de St-Pierre demande de l'appui et le patronage pour l'événement 2008 ;

IL EST RÉSOLU QUE le village de St-Pierre-Jolys approuve la somme de 1 000,00 \$ envers le festival Folies Grenouilles comme parrain d'or.

Approuvée

15. COMMUNICATIONS

16. SERVICES DE PROTECTION

Service d'incendie, police et OMU

17. LE PERSONNEL ET LES POLITIQUES

18. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- i) *Eastman Regional Development Inc.*
- ii) Chaboillé
- iii) *Triple R Futures Community Development Corporation*
- iv) AMBM
- v) *Community Futures Development*
- vi) Promotion et l'aménagement résidentiel

RÉSOLUTION N° 139-08

Denis Fillion/Claude Gagné

PUISQUE le village de St-Pierre-Jolys et la municipalité rurale de DeSalaberry ont fourni des subventions à la société de développements communautaire Chaboillé durant les 12 dernières années ;

ET PUISQUE la MR de DeSalaberry a avisé qu'elle se compromet à financer un maximum de 8 500,00 \$ en l'année courante et comme conséquence le village de St-Pierre-Jolys trouve cette somme insuffisante pour la continuation des activités de la société de développement communautaire Chaboillé ;

ET PUISQUE le village de St-Pierre-Jolys, vu la décision prise par la municipalité rurale de DeSalaberry quant au financement en l'année courante se trouve incapable de justifier le financement de la société de développement communautaire Chaboillé en l'année courante, au-delà de la formule par tête utilisée ;

IL EST AINSI RÉSOLU QUE le village de St-Pierre-Jolys fournira le financement suivant à la société de développement communautaire Chaboillé en l'année courante : le financement sera en conformité avec la formule utilisée durant le passé et fondée sur le principe de par tête, ce qui est le tiers partage de la somme octroyée par la municipalité rurale de DeSalaberry.

ET IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le village de St-Pierre-Jolys financera sa part du déficit de fonctionnement courant jusqu'à la date de cette résolution, pour la somme estimée de 5 500,00 \$. Le village de St-Pierre-Jolys n'acceptera plus la responsabilité concernant la ligne de crédit ou aucun déficit accumulé, et ne fournira plus de financement à la société de développement communautaire Chaboillé à moins de nouveaux arrangements entendus avec la MR de DeSalaberry.

Approuvée

Délégations – 19 h 40 – le sergent Jean cormier – rapport de mis à jour

Le sergent Cormier a présenté les rapports trimestriels suivants :

- 2^e trimestre – avril à juin 2007
- 3^e trimestre – juillet à septembre 2007
- 4^e trimestre – octobre à décembre 2007
- 1^{er} trimestre – janvier à mars 2008

19. SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

- i) Clinique vétérinaire de St. Pierre et région
- ii) Handi-Transit

- iii) Laval Cloutier
- iv) Coalition

20. COMITÉ DE LA RÉCRÉATION ET DE LA CULTURE

- i) Bibliothèque régionale Jolys
- ii) *Rat River Recreation Commission* – rapport de Louise Maynard
- ii) Centre récréatif de St-Pierre – courrier électronique – province du Manitoba – Mark Ransom - rapport
- iv) Parc Carillon
- v) Services aux aînés

21. AFFAIRES COURANTES

- Cimetière – mis à jour concernant les barrières
- Plans préliminaires concernant le club de curling

22. NOUVELLES AFFAIRES

- Exemple de la pièce ajoutée au relevé d'impôts
- Campeurs stationnés sur la rue
- Panneau d'affichage

23. CORRESPONDANCE NON OFFICIELLE

- *Manitoba Pork* – projet de loi N° 17 – une loi pour modifier la loi de l'environnement (interdiction permanente de la construction ou de l'expansion des installations porcines)
- Lyse Hébert – coordonnatrice de projet – remerciements concernant la lettre d'appui au projet du centre d'apprentissage régional pour adultes

24. AJOURNEMENT

RÉSOLUTION N° 140-08

Luc Nadeau/Claude Gagné

IL EST RÉSOLU que la réunion ordinaire du 21 mai 2008 du village de St-Pierre-Jolys soit par la présente ajournée à 22 h 30.

Approuvée

VILLAGE DE ST-PIERRE-JOLYS

Maire

Agente administrative principale

